

S.I.A. Commission de solidarité avec la Hongrie

À tous les camarades

À l'euphorie officielle ayant accueilli les premiers réfugiés hongrois, dont la majeure partie est composée de très jeunes travailleurs des usines et des champs, a succédé l'indifférence, puis l'hostilité en maints endroits. Dans le but d'aider au maximum des moyens ces camarades à peu près démunis de tout, une vaste commission de Solidarité placée sous l'égide de S.I.A., à laquelle des militants des G.A.A.R. participent également, vient de se constituer. À tous les camarades pour qui la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot, la commission demande d'écrire, de signaler, les cas urgents et surtout d'envoyer une participation financière dont la nécessité s'explique sans longs commentaires.

Toute correspondance sera postée à notre adresse (LAGANT, BP 113, Paris 18e) nous nous chargeons de transmettre à la commission. Pour les envois de fonds pour les Hongrois, attention, les adresser au CCP de S.I.A. Paris 947-162. Mettre sur le talon Pour la commission de solidarité PRO-HONGRIA.

S.I.A., Commission de solidarité avec la Hongrie

Principes d'organisation

1. La commission est composée non pas de représentants des organisations qui ont participé à sa création, mais bien d'hommes qui peuvent faire directement le travail qu'elle se propose d'accomplir. C'est à la commission dans son ensemble de coopérer avec les organisations qui

l'ont fondée et qui la soutiennent. La Commission est en outre chargée d'étendre cette coopération à d'autres organisations et associations.

2. La commission prend le contact avec d'autres comités ou commissions qui se proposent d'aider les combattants de la liberté et recherche une coordination pratique de ses activités avec les leurs. La commission encourage également des initiatives parallèles, notamment dans les milieux qu'elle ne peut pas toucher elle-même. Dans les activités déployées parallèlement par tous les comités ou commissions, elle s'efforce d'introduire une certaine division du travail.
3. Au besoin, la commission procédera à la création d'organismes spéciaux relatifs aux divers secteurs de son activité (bourse du travail, bureau de presse et de propagande, service de logements, etc.). Certains de ces organismes spécialisés – surtout, ceux ayant un caractère purement technique, pourront être établis en commun avec d'autres comités et commissions d'aide à la Hongrie.
4. La gestion de la commission est contrôlée, d'un point de vue comptable, par la S.I.A. et, du point de vue activités générales, par l'assemblée de militants que convoquera, au moins trimestriellement, cette organisation.